

Chéri, tu as bien tout fermé ?



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Du 1^{er} juillet au 31 août 2017,
FAITES SURVEILLER VOTRE DOMICILE PAR LA POLICE.

Vous partez cet été ?

Durant toutes les vacances scolaires, et plus particulièrement en juillet et août, l'opération Tranquillité Vacances vous permet, en votre absence, de faire surveiller gratuitement votre domicile ou commerce par la Police municipale et nationale.

Comment s'inscrire ?

Pour profiter de ce service consistant en des patrouilles régulières devant votre habitation, vous devez vous déplacer au moins 3 jours avant votre départ au poste de Police municipale ou au commissariat dont dépend votre commune pour prévenir de votre absence prolongée.

- Seules les demandes concernant des absences de 7 jours consécutifs minimum seront prises en compte.
- Aucune demande par courrier ou par téléphone ne pourra être prise en considération.
- Veillez à avertir les services de police en cas de départ retardé, annulé, de retour anticipé ou si vous laissez vos clefs à des tierces personnes.

En cas d'anomalie - effraction ou tentative d'effraction -, vous serez prévenus par la Police ou la personne dont les coordonnées auront été confiées à la Police.

Rens. : 01 39 32 15 55 - 06 84 95 24 37

